



Rueil-Malmaison, le 14 décembre 2005

Communiqué de presse

Avec ASF, VINCI devient le premier groupe mondial intégré de concessions/construction

- Un projet industriel et social ambitieux
- Respect des engagements d'ASF vis à vis de l'Etat, des clients et des salariés
- Un prix de 50 euros par action qui sera porté à 51 euros par action une fois l'intégration en cours de la section Lyon Balbigny de l'autoroute A 89 dans l'assiette de la concession d'ASF confirmée
- Un investissement maximum de 9,1 milliards d'euros payé en numéraire

Au terme du processus engagé pour la cession par l'Etat de ses participations dans les sociétés d'autoroutes, celui-ci a décidé de céder à VINCI sa participation de 50,4% dans le capital des ASF (Autoroutes du Sud de la France).

Création du premier groupe mondial intégré de concessions/construction

En associant les savoir faire nécessaires au financement, à la conception, à la construction et à l'exploitation d'ouvrages, le schéma de concessionnaire-constructeur intégré a permis à VINCI dans son périmètre actuel, la réalisation d'ouvrages complexes tels que le pont Vasco de Gama sur le Tage, à Lisbonne, le pont de Rion-Antirion sur le golfe de Corinthe ou le Stade de France, à Saint-Denis.

En combinant désormais les forces du numéro un mondial de la construction déjà doté d'un portefeuille de concessions important et celles du deuxième opérateur européen d'autoroutes, l'opération permet l'émergence d'un leader mondial français de la concession/construction d'infrastructures de transports, sur un marché en pleine expansion.

Avec un chiffre d'affaires de 25 milliards d'euros et 138 000 collaborateurs dans le monde (dont 82 000 en France), le nouvel ensemble bénéficiera d'un portefeuille de concessions sans équivalent.

Il se développera dans un contexte où la rareté de la ressource financière publique et l'importance des besoins en infrastructures conduisent les maîtres d'ouvrages publics, en France et en Europe, à recourir de plus en plus aux Partenariats Publics Privés.

En France, le projet industriel permettra de tirer parti des complémentarités de compétences et de réseaux d'ASF et de VINCI pour améliorer l'offre de services et développer l'innovation au profit des clients.

Un projet respectueux des engagements d'ASF vis à vis de l'Etat, de ses clients et de ses salariés.

Au sein du nouveau Groupe, ASF respectera l'ensemble de ses engagements vis à vis de l'Etat, des clients et des salariés.

Le transfert de propriété des actions ASF sera sans conséquence sur l'évolution des tarifs des péages qui continueront d'être fixés par l'Etat conformément aux contrats de concession et dans le cadre de contrats pluri annuels d'entreprise.

En outre, conformément aux cahiers des charges d'ASF et d'Escota, les travaux demeureront soumis à la concurrence par voie d'appel d'offres.

Enfin, dans le cadre du futur Groupe, ASF et Escota continueront d'assurer, avec une personnalité juridique distincte, leur activité de concessionnaires des réseaux correspondants.

Le projet social

Sur le plan social, VINCI s'est engagé, dans le cadre de son projet à inscrire sa politique de l'emploi dans la continuité et le respect des engagements sociaux antérieurs d'ASF et d'Escota.

Le développement du Groupe et l'élargissement de son périmètre offrent de nouvelles perspectives aux salariés d'ASF et d'Escota, notamment en termes d'opportunités de carrière. Par ailleurs, ils pourront dès 2006 bénéficier du plan d'épargne d'entreprise réservé aux salariés de VINCI.

Eléments financiers

L'opération engagée comporte deux volets :

- l'acquisition des 50,4% du capital d'ASF cédés par l'Etat portant la participation de VINCI à 73,4%,
- une garantie de cours, à des conditions identiques, au bénéfice des actionnaires minoritaires (26,6%).

Prix

L'acquisition s'effectuera en numéraire au prix de 50 euros par action, soit une valeur de 8,9 milliards d'euros pour les 77% du capital restant à acquérir, compte tenu des 23% déjà détenus par VINCI. Ce prix sera porté à 51 euros par action une fois l'intégration en cours de la section Lyon Balbigny de l'autoroute A 89 dans l'assiette de la concession d'ASF confirmée (soit une valeur de 9,1 milliards d'euros pour les 77% du capital restant à acquérir).

Financement

Le financement de l'opération sera assuré sur les bases suivantes :

- pour 2,6 mds € par des ressources existantes (trésorerie disponible et lignes de crédit moyen terme),
- pour 4,2 mds € par un prêt d'acquisition sur 7 ans,
- pour 2,3 mds € par un prêt relais sur 20 mois.

Une augmentation de capital en numéraire, pour laquelle les actionnaires de VINCI bénéficieront d'un droit préférentiel de souscription, interviendra dans un délai maximum de 18 mois en fonction des conditions de marché. Le montant de cette augmentation de capital n'excédera pas 30% du montant total de l'opération.

Une opération créatrice de valeur

Le financement envisagé permettra au Groupe de maintenir un bilan sain et une notation «investment grade» solide qui préservera des marges de manœuvre pour son développement. Par ailleurs, l'opération sera relative en termes de BNPA (avant goodwill) dès 2006.

Calendrier

La cession du bloc majoritaire détenu par l'Etat est subordonnée à l'autorisation des autorités en charge du contrôle des concentrations.

Elle sera suivie par le lancement d'une offre publique sur les 26,6% restants du capital d'ASF sous la forme d'une garantie de cours.

La finalisation de cette opération est attendue au cours du premier semestre 2006.

Rendez-vous

- Conférence de presse le 14 décembre à 17h00 au Pavillon Ledoyen.
- Réunion analyste le 14 décembre à 18h30 au Pavillon Ledoyen.

Contact presse : Virginie Christnacht

Tel. : 01 47 16 39 56

Fax. : 01 47 16 33 88

Courriel : vchristnacht@vinci.com